L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 6 DECEMBRE 1866. | Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES - ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 6 DECEMBRE.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces

Par le Sheriff—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, la goélette FANCY, actuellement sur le fleuve Mississippi.

Par G. de Feriet—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, Un terrain borné par les rues Chartres, Esplanade, Dauphine et Français, avec une maison en brique, à cage.

Par Grédzer Smith, Teizer & Co.—à leur salle d'encan, No 20 rue du Camp, un premier vente pour dames, de dentelles riches, manches en fins brodés, articles de fantaisie. La vente commencera à 11 heures et se continuera le lendemain.

Par Montgomery & Bros—à leur salle d'encan, un assortiment général de meubles, tapis, glaces, &c. Et aux écuries de P. Luner, beaux chevaux appareillés et de monture, mulets, vaches laitières, buggies, &c. Aussitôt un terrain de la rue des Remparts, entre Camp et Annunciation, jouissance immédiate.

Par E. M. Jacobs—rue de la Levée, entre Champs Elysées et Marigny, à 10 heures, le contenu d'un café et un superbe billard.

Par E. Roger & Co.—à leur salle d'encan, vente sans limite de 366 caisses de chaussures de choix.

Par O. Valetin—au No 43 de la rue Tchoupitoulas, immédiat.

Par John C. Blom—au No 39 de la rue Bienville, marchandises sèches, habillements et chapeaux.

Par Hoffman & Marks—pantalons et gilets de dames, pantalons, red-ticks, sacs, habits, pardessus, chemises, &c., &c., sans réserve.

Par Vincent & Co.—au No 16 de la rue de Chartres, nos chaudières sèches étrangères et américaines.

☞ Asbestos ves conducteurs chez M. Ernest Turpin, 92 Petite Levée.

ATTENTION ! !

☞ La goélette "FANCY" a été saisie par le shérif. Nous appelons l'attention sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, de la goélette "Fancy" ses agrès, mat bois, &c.

Pour les conditions voir aux annonces.

☞ Grande vente d'habits et de linge faits.—Les habits ne manquent pas et des plus beaux et des meilleurs. Habits de drap noir extra fin, pantalons de cassimir, paletots mos, vêtements d'affaires, pardessus de toutes les grandes couleurs et de tous les prix, chemises et faux plastrons, calecons et caut autres lots d'articles pour la saison, seront offerts de matin à l'encan par MM. Hoffman & Marks, à leur salle de la rue de Chartres No 73. L'encan aura lieu tout à fait sans réserve et commencera à 10 heures. Tout le monde est invité à examiner aux conditions qui seront annoncées au moment de la vente.

AUX DAMES.

☞ MM. GARDNER SMITH, VEITER & CO. vendent, à l'encan, CE MATIN, à 11 heures, au No 90 de la rue du Camp (en premier) un grand assortiment de dentelles, garnitures, étoffes de soie et articles de fantaisie. C'est une bonne occasion pour les dames de faire d'excellents marchés. Les conditions sont dont être vendu à des termes libéraux. Il y aura des aubes pour tout le monde. La vente habituelle de meubles aura lieu, à 10 heures, au rez-de-chaussée. Voir l'annonce.

Ben Butler et Horace Greeley.

En regard des opinions exprimées par le Président dans son message il n'est pas sans intérêt de juxtaposer le programme des principaux personnages du parti républicain noir Deux de ces derniers viennent récemment d'exprimer d'une façon catégorique leur manière de voir. L'un est le fameux Ben Butler qui a été élu représentant du Massachusetts au 40e Congrès mais qui ne siège pas dans la Chambre actuelle. L'autre est Horace Greeley, rédacteur de la *Tribune*, qui n'est question de faire élire au Sénat des Etats-Unis par la Législature de l'Etat de New-York.

Le premier vient de prononcer à Brooklyn un discours élaboré, effectivement dans les allures littéraires, et qui est un véritable réquisitoire contre le Président. Nous en extrayons quelques passages :

« Andrew Johnson d'avoir dégradé et avili les hautes fonctions de Vice-Président, puis celles de Président des Etats-Unis en s'exposant et s'exhibant indécemment, dans des occasions très publiques et officielles, dans un état d'ivresse produit par l'abus volontaire de liqueurs enivrantes, au scandale de la honte du peuple américain et de son gouvernement. (Applaudissements). Quant aux preuves de cette accusation, elles ne manquent point. La rougeur de honte monte au front de tout véritable fils d'un Etat Américain quand on fait allusion devant lui à la cérémonie de serment d'Andrew Johnson ! Et tous les scélérats qui ont entendu le honteux bégaiement du Vice-Président quand il a marmotté la formule du serment et couvert de la bave d'un baiser d'ivrogne la Sainte-Bible qui lui était présentée, ne seront-ils pas les témoins et juges tout à la fois ? Quant aux autres exhibitions scandaleuses d'Andrew Johnson, tous les chefs de gare et de station entre Washington et Saint Louis peuvent en donner les preuves.....

» Andrew Johnson, Vice-Président, remplissant les fonctions de Président des Etats-Unis, d'avoir prononcé publiquement et officiellement des harangues incendiaires et inconvenantes, déplacées et contraires à la dignité de son poste, en même temps que dangereuses pour la permanence de notre gouvernement républicain, et cela avec l'intention et le dessein d'exciter le peuple à la haine et au mépris de notre loyauté et judicieux du pays. (Sait ici un long résumé des discours prononcés par M. Johnson depuis le 22 février dernier jusqu'à son retour de son voyage de l'Ouest).....

» Andrew Andrew Johnson d'avoir malicieusement, tyranniquement et inconstitutionnellement nanti de les pouvoirs appartenant au Congrès des Etats-Unis. Après la création des hostilités, les habitants du Sud étaient devenus des ennemis publics désarmés, nos prisonniers de guerre en un mot. Si nous les considérons comme des belligérants, nous nous étions emparés d'eux et de tous leurs droits. Si nous les regardons comme des sujets rebelles, ils avaient encourru la perte de leurs existences, de leurs propriétés et de tous leurs droits par le fait de leur trahison et de leur rébellion. De quelque manière qu'on envisage cette question, ils avaient perdu tout et nous avions gagné tout par les résultats de la guerre ou par la peine de leurs crimes..... En vertu de quel droit, donc, Andrew Johnson a-t-il reconstitué leurs gouvernements civils, nommé des gouverneurs provisoires investis du pouvoir de convoquer des conventions d'Etat, &c. Le Congrès seul avait ce droit.....

» Andrew Andrew Johnson d'avoir par malice et corruption abusé du pouvoir constitutionnel de l'Exécutif de nommer aux emplois publics civils et militaires, dans le but d'entraver la libre élection par le peuple des membres de la chambre des représentants.....

» Andrew Andrew Johnson d'avoir malicieusement abusé du droit de grâce dont l'Exécutif est investi par la Constitution, pour conférer à des traîtres et à des rebelles des positions d'honneur et de profit dans le gouvernement, et dérober, par suite, au châtiment de la sanction crimes toute une catégorie de criminels..... Une catégorie de traîtres et de rebelles, est la partie accordé à John Monroe, afin qu'il pût être élu maire de la Nouvelle Orléans. Cette usurpation a du rester portée ses fruits naturels, l'émeute, l'effusion de sang et le meurtre.

» Andrew Andrew Johnson d'avoir sciemment et volontairement négligé et refusé d'exécuter les mesures votées par le 39e Congrès, un arrêté tant l'exécution des lois de Confiscation et de saisie.....

» Andrew.....

L'orateur énumère ainsi treize chefs d'accusation et soumet à la déposition du premier magistrat de la République, seul obstacle qui s'opposa à la réalisation des plans conçus par M. Hetzel pour la purification du Sud. La mise hors la loi des rebelles, la confiscation de leurs biens le suffrage exclusif des nègres, sont les mesures qu'il propose pour achever d'étouffer l'esprit de rébellion. Ce discours a paru dans la *Tribune* le 26 novembre.

Dans le numéro du 27 novembre du même journal, nous trouvons l'antidote de cette harangue vénéneuse. M. Horace Greeley prend la plume en son nom personnel, pour nous faire connaître les véritables bases de la reconstruction. Autant il y a de fiel dans la diatribe de Butler, autant il y a de miel dans la communication de Greeley. L'air bonhomme de celui-ci forme contraste avec la fougue de celui-là. Autant l'un est repoussant, autant l'autre est aimable. D'un côté, la grimace, de l'autre le sourire Hélas ! en dépit de cette différence de visage, les deux font la paire. Ce sont deux créanciers imputables qui prétendent la même note à payer. On se détourne de la figure rébarbative de l'un pour rencontrer la mine bénie de l'autre, mais on ne peut éviter l'inévitable suffrage noir que chacun de ces docteurs recommande comme l'unique remède à la situation. Mais laissons la parole à Horace Greeley.

On doit aujourd'hui connaître que l'un des principales bases de la reconstruction naturelle et permanente de notre édifice national renversé l'ASSISTIE UNIVERSELLE et le SUFFRAGE IMPARTIAL. Il ne reste à dire que je recommande ces mesures non comme des conceptions nouvelles mais comme des avantages communs..... Il est essentiel au Nord que le Sud soit complètement tranquillisé et rassuré; il est essentiel au Nord que son principal corps de travailleurs agricoles—ses paysans cultivateurs—vivent et travaillent dans un contentement basé sur la confiance parfaite que leurs droits de personne et de propriété — leurs équitables et leurs pénales—sont aussi surs et aussi inviolables que ceux du plus fier magnat du pays. Il le sait par de l'intérêt du Nord, ni de l'intérêt du Sud, mais de l'intérêt commun de tout le peuple américain.

Je sais pour l'assistie universelle—*a ce qui touche l'immunité de toutes positions ou rangs quelconques*—quand même pour le présent le suffrage impartial serait supposé. Je crois qu'il était à désirer que le Sénat du Nord jugeât pour trahison, et il me semble encore que cela eût pu être fait convenablement il y a quelques mois. Mais cela n'a pas été fait et maintenant je crois que cela produirait plus de mal que de bien.....

J'espère voir le suffrage impartial établi par nos gouvernements tout à fait général. Beaucoup le favorisent parce qu'ils le considèrent comme un avantage immédiat pour leur parti; d'autres parce qu'ils sont fatigués de s'entendre reprocher de nier ce qu'ils désirent voir établi en France. Et le mode le plus simple et le plus excellent de faire disparaître le terrain de la discorde est de le tracer comme un homme. Il n'est pas d'être un objet d'intérêt spécial ou d'avoir des champions à jour où la loi reconnaît de tout temps de la circonstance *consacrée* de sa couleur et le traitera comme un être humain.

M. Greeley se prononce en faveur d'une taxe personnelle, mais contre l'admission de l'intelligence comme base du suffrage. Il fait bon marché des obstacles que la Constitution présente aux changements qu'il propose et résume ainsi la position :

Le Nord loyal a démontré qu'il pouvait tenir les rebelles hors du Congrès; le Sud rebelle a également prouvé qu'il pouvait empêcher indéfiniment la ratification de l'amendement constitutionnel..... Que le Nord et le Sud se donnent la main sur la base de l'amnistie universelle avec le suffrage impartial, et la paix qui en résultera sera parfaite, embrassera tout et sera permanente. Chaque section gagnera tout et ne perdra rien.

(En êtes-vous bien sûr, honnête Greeley ?)

Peu importe au rédacteur de la *Tribune* comment les nègres voteront ; il ne veut pas le savoir. Mais qu'arrivera-t-il si le Sud refuse d'avaler cette pilule dorée et emmiellée de reconstruction ?

Si le Sud insiste sur son droit abstrait de tenir les noirs comme une race sujette, le Nord insistera sans aucun doute sur l'ostracisme politique individuel de tous les rebelles dénoncés, et les choses iront comme elles ont été l'année dernière. Je doute toujours m'en tenir à mon opinion que cela ne pas pas mieux ; mais je ferai cause commune avec mon peuple tout en attendant que des vues plus calmes et plus sages finissent par prévaloir, comme je l'espère. Les gens désintéressés diront : « *Que les rebelles restent en bas tant qu'ils persisteront à y tenir les noirs* ; » et ils diront cela avec beaucoup de raison.

Ainsi les blancs du Sud ont l'alternative ou d'accorder aux noirs le droit de les gouverner, ou de continuer à être gouvernés et taxés par les blancs qui siègent à Washington. Agréable perspective ! l'idolâtrie politique ou l'africanisation, et cela dans leur intérêt bien entendu, suivant ce bon M. Greeley !

Affaires Européennes.

FRANCE.

Le discours du roi des Belges à l'ouverture des chambres et les projets d'armements en Belgique ont vivement froissé l'opinion en France. L'*Epoque* ne croit pas à la possibilité de la neutralité belge et ne considère l'« phrase du discours royal prononcé à l'ouverture de la session des chambres de Bruxelles que comme un article de fond.

De son côté, la *France* insinue très habilement que la Belgique, avec ses armements, n'est que l'instrument caché du roi de Prusse, qui tient la poignée de l'épée dont le roi des Belges se dispose à montrer la pointe.

Un décret signé à Compiègne le 14 novembre convoque les électeurs de la 6e circonscription de Saône-et-Loire, pour le 8 et 9 décembre prochain, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. de Chapuys-Montlaville, décédé.

M. Benedetti a quitté Paris le 15 pour aller reprendre, à Berlin, la direction de son ambassade.

Il avait eu, la veille, une audience de l'empereur, avant le départ de Sa Majesté.

QUESTION ROMAINE.

Le général Fleury est parti pour Florence après avoir reçu ses instructions de la bouche même de l'empereur. La *Patrie* dit au sujet de cette mission :

» Au moment de la mission que va remplir à Florence M. le général Fleury, des journaux étrangers se livrent à des commentaires que ne justifient ni le caractère dont est investi l'envoyé de l'Empereur, ni les dispositions manifestées par le gouvernement du roi Victor-Emmanuel.

» Nous croyons ne pas nous tromper en voyant dans la mission du général Fleury un acte politique qui témoigne au contraire très hautement de l'accord existant entre la France et l'Italie pour l'exécution de la convention de 1864.

» L'exécution de cette convention est un événement dont tout a concouru jusqu'ici à augmenter l'importance. Elle donne même que, de côté de Rome, la situation différente qui, au delà des Alpes, les gouvernements de Florence et de Paris ont espéré constater après deux ans d'attente, ce ne sont pas moins un devoir pour la France et pour l'Italie de tenir tous leurs engagements librement contractés.

» Le général Fleury va donc vraisemblablement à Florence pour faire la part des obligations qui incombent à chacun des signataires du pacte du 15 septembre 1864,—obligations plus grandes, pour ce qui concerne l'Italie, ou ce que le cabinet de Florence n'a pas seulement à réprendre de ses propres forces, mais encore à prévenir l'abus qui pourrait être fait de forces moins disciplinées, sans doute, mais sur lesquelles peut s'exercer toujours l'influence conservatrice du gouvernement italien. »

D'autre part, on écrit au *Nord* de Paris :

« Il est certain que le but principal de la mission du général Fleury à Florence est, en annonçant au gouvernement italien d'une manière précise et officielle l'époque très prochaine de notre départ de Rome, d'en obtenir en retour, de la bouche même du roi, une nouvelle et dernière assurance que l'Italie restera fidèle aux engagements souscrits par elle dans la convention du 15 septembre. Il n'y a aucun doute qu'Victor-Emmanuel n'hésitera pas à confirmer sur ce point ses promesses antérieures.

» Mais ce point n'est pas le seul que se propose la mission du général Fleury ; il en est un autre non moins important, à coup sur, et plus nouveau. Il ne s'agit plus, bien entendu, du règlement de la dette pontificale, qui certes ne sera pas oubliée dans cette mission, mais d'un règlement militaire à intervenir entre Rome et l'Italie sur la base du règlement de même nature intervenu dans le temps entre la Saxe et la Prusse, de telle sorte que le saint-père, souverain et maître chez lui, y serait gardé et servi par des troupes italiennes, commandées par des chefs italiens, faisant partie des cadres de l'armée italienne et ressortissant au gouvernement de Florence.

C'est le règlement militaire qui, conseillé par M. de Malaret, très partisan, comme vous savez, d'une réconciliation entre l'Italie et le saint-siège, serait proposé aux gouvernements de Florence et de Rome par M. le général Fleury, de la part de l'empereur. »

On lit dans le bulletin hebdomadaire du *Moniteur du soir* :

La dernière allocution pontificale est loin d'avoir détruit l'espoir d'une conciliation si désirable entre le saint-siége et le roi de Florence. Le saint-père rappelle la bénédiction qu'il donnait à l'Italie, au début de son pontificat, dans une période si féconde et si glorieuse. Il annonce en même temps l'intention de se conformer aux préceptes de l'Evangile, en allant à la rencontre de ceux qui ont combattu l'Eglise et en leur tendant la main.

S'il inspire en termes empreints d'une grande tristesse sur la douleur que lui a causée la situation des diocèses privés de leurs évêques, on ne doit pas oublier que le gouvernement italien vient de faire droit aux réclamations soulevées par cet état de choses.

Cette tardive démonstration sera certainement suivie de nouveaux efforts dans le même sens. On est autorisé à croire que, loin de songer à se soustraire aux engagements qui résultent de la convention du 15 septembre, le gouvernement italien est résolu à l'exécuter de la manière la plus scrupuleuse en veillant sévèrement à la sécurité des frontières pontificales, et en décourageant les tentatives de désordre qui auraient pour but d'entraver le libre exercice de la souveraineté du saint-père dans les limites actuelles des Etats de l'Eglise.

AUTRICHE.

L'attitude de la Hongrie paraît inquiéter assez vivement le gouvernement autrichien et cette inquiétude trouve son expression dans un article du *Journal de Vienne*. Cette feuille adjure la diète hongroise de répondre aux vœux de la Couronne et à l'attente d'une transaction équitable, au lieu de subir l'influence du parti radical. La Hongrie, de l'aveu même du *Journal de Vienne*, était à juste titre mécontente de la constitution de février, et le gouvernement est décidé à lui donner toutes les satisfactions légitimes, mais elle ne saurait exiger qu'on fît de nouvelles expériences inacceptables sur l'unité de la monarchie. La feuille viennoise s'efforce de faire comprendre aux Hongrois qu'ils ne peuvent sauvegarder leur indépendance nationale qu'en restant unis avec l'Autriche, et c'est à la sagesse du parti modéré qu'elle s'adresse pour maintenir cette union, ses protestant des bonnes intentions du gouvernement. Le langage d'une famille qui reçoit ses inspirations du cabinet autrichien laisse assez voir qu'on ne se dissimule pas à Vienne la gravité de la lutte qui ne peut manquer de s'engager après la réunion de la diète.

RUSSIE.

L'*Invalide russe* du 19 novembre a publié un manifeste de l'empereur Alexandre accordant des commutations et des remises de peines à certaines catégories de condamnés, parmi les quels se trouvent de malheureux Polonais qui ont pris part à la dernière insurrection. La peine des travaux forcés à perpétuité, avec aggravation du supplice des verges, est réduite à quinze ans pour les condamnés de cette catégorie ; ceux qui ont subi une condamnation à temps obtiennent la remise de moitié de leur peine. Comme il pourrait y avoir des personnes disposées à sévérer ces actes de clémence de l'empereur de Russie, il est bon de faire remarquer que ces mêmes clémence n'existe guère que sur le papier et que les commutations annoncées par le manifeste impérial sont à peu près illusoires. Les hommes assez robustes pour supporter pendant quinze ans, et même pendant un moindre espace de temps, le régime des travaux forcés dans les mines, avec l'aggravation du supplice des verges, sont assez rares pour qu'on puisse dire que bien peu profiteront des bénéfices du manifeste. Ce n'est guère que sur des morts que s'exercera la clémence de l'empereur de Russie.

ALLEMAGNE.

La santé du comte Bismark est entièrement rétablie. Le président du conseil est attendu à Berlin, et son intention est de prendre en main la direction des négociations de la Confédération du Nord.

Le ministre de la guerre se rendra à Kiel dans les premiers jours de décembre.

L'ouverture des chambres de Saxe a eu lieu. Le télégraphe apporte le résumé du discours prononcé par le roi à cette séance solennelle.

Dans son discours de clôture, le roi insiste sur le point que l'honneur de la Saxe reste intact sous tous les rapports. Il fait l'éloge de la bravoure de l'armée, de la fidélité inébranlable du peuple saxon. La preuve de faire preuve de la même fidélité à la confédération du Nord sous la direction de la Prusse qu'à l'ancienne confédération. La tâche commune consiste à aller au-devant de la nouvelle situation avec courage, franchise et loyauté, à ne pas craindre les sacrifices pour arriver à un état de choses favorable.

Le discours promet une nouvelle loi sur l'obligation du service militaire, en rapport avec les institutions *éprouvées* de la Prusse ; la présentation du traité de paix, de la loi électorale pour le parlement du Nord, et de la loi sur l'établissement du jury. Il annonce des modifications à la constitution et à la législation électorale, assurant que l'organisation de la confédération du nord sera présentée.

ESPAGNE.

Compagnie du Pélican, No 4. — Cette excellente Compagnie de Pompiers, qui jouit ici d'une popularité si bien méritée par son activité, son courage et le dévouement avec lequel elle accomplit des devoirs souvent si périlleux, se réunira lundi, 10 du courant, à 7 heures du soir, dans son local ordinaire, pour procéder à l'élection de ses officiers pour 1867. Tous les membres sont convoqués à cette occasion : officiers, membres actifs, exempts et honoraires.

LOUISIANE.

ELECTIONS POUR LA LÉGISLATURE. — Un journal du soir annonce que le gouverneur Wells doit donner des ordres aux shérifs de plusieurs paroisses pour faire élire des représentants et des sénateurs en remplacement de ceux qui sont décédés ou démissionnaires. Les membres à remplacer sont : Jos. Solomon, Julius Fulda, Henry Bensel et L. E. Lemarié, démissionnaires, pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans ; H. L. Deffel, pour la paroisse Ascension ; J. G. Hays, pour la paroisse St-Landry ; J. V. Duralde, pour ouest Bâton-Rouge ; A. A. Abaer, sénateur décédé, pour Bossier, Bienville et Claiborne, et F. L. Gaiza, démissionnaire, pour la paroisse St-Martin.

Nous empruntons à l'*Avant-Coureur* de St-Charles les paragraphes suivants :

— Le roulaison continue généralement avec succès. Un ou deux jours de pluie ont contrarié un peu les travaux, mais le soleil est demeuré vainqueur cette fois encore. Nous avons vu la plantation Maylawn, et nous avons vu ce que peut produire l'appareil au soufre de l'atisson conduit par un nouveau système comme M. G.-M. Deslondes. Cet appareil, application et perfectionnement du système imaginé en 1860 par M. Stewart, de Plaquemines, a été découvert par M. Pattison, simple tonnelier de la paroisse Terrebonne, qui exploite aujourd'hui sa patente avec M. D.-S. Cage. Les planteurs les plus expérimentés en proclament la supériorité, et M. Valsin Marmillion, qui jouissait d'une haute réputation dans l'industrie sucrière, en recommande l'emploi. Il est en usage chez M. Octave Hymel, dont le sucre est d'un grain superbe, et chez M. François Webre. Les connaisseurs affirment que le plus beau sucre a été fait chez M. Webre par M. Honorat Rodrigue. M. T.-P. May obtient un boucaut et demi à l'appent et M. Octave Hymel un boucaut un tiers. S'il fallait décerner la palme d'après le prix réalisé, elle ne reviendrait à M. May, dont la première expédition s'est écoulée à 16 1/8 cents. Heureusement M. J.-B. Ferchaud de St-Jacques ne concourt pas, car on nous rapporte qu'il a vendu, au détail, un lot à 16 3/4 cents. — 28 arpents ont rendu 36 boucauts à M. Norbert Lonque, et 4 9/3 arpents, 7 boucauts à M. Lucien Montéclair. — 37 arpents ont donné 50 boucauts à M. V.-B. Marmillion et 40 arpents de souches, 34 boucauts.

— La Vacherie, hameau de St-Jacques, fera relativement autant de sucre que la paroisse. M. Marcellin Bourgeois a commencé hier de vendre boucauts à l'arpent, et l'habitation Gravois plus d'un boucaut et demi.

— Encore une mention honorable à faire. M. Sylvain Salles, travaillant seul et sans assistance ni associés, blanc ou noire, a planté et récolté dix balles de coton. Voilà le prix du travail consciencieux et de l'énergie bien dépensée.

— Nous avons à enregistrer un triste événement. Mercredi dernier, M. Georges Haydel et Séverin Loup ont eu, près de la boutique de ce dernier, une querelle dont la cause remontait déjà loin, nous dit-on. D'après le récit qui nous est fait, M. Haydel, voyant que Loup allait faire usage d'un revolver et a atteint M. Loup, qui a succombé le lendemain. M. Georges Haydel s'est immédiatement et spontanément présenté devant la justice.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—L'excellente troupe dramatique de M. Albaiza doit donner ce soir la seconde représentation du beau drame de Léon Batta et Desvignes, *L'Honneur de la Maison*. Cette œuvre est très bien interprétée par Mmes Lavoie, Grevier, et par MM. Grevier, P. Albaiza, Sage, Lacroix et Gilbert.

☞ Il y aura demain, vendredi 7 décembre, un grand concert au CASINO DE CHARITÉ, établi à l'Hôtel St-Louis, rue St-Louis entre Royale et Chartres. Nous invitons les amateurs de bonne musique à se rendre à cette soirée qui promet d'être brillante. Il est si facile de faire une bonne œuvre tout en s'amusant. Nous nous abandons à y voir affluer tous les gens de goût et de cœur.

MARCHANDISES À RÉDUCTION DE PRIX.—MM. F. C. Barrière et Cie. rue du Canal No 135, annoncent que, vu la concurrence, ils offrent, à partir de ce jour jusqu'au 1er janvier, tout leur stock de marchandises à 25 p 0/0 au dessous du coût. Ce stock, nous n'avons pas besoin de le dire, est un des plus beaux qu'on puisse voir, offrant une occasion de bon marché que nos belles dames ne devraient pas négliger. Les grandes nouveautés se vendent rarement au rabais, et la maison Barrière mérite, selon nous, la visite de toutes les élégantes de la ville. Voyez l'annonce.

LA FEMME ÉNORME.—Cette dame, surnommée "*Mammoth Queen*", pesant sept-cent deux livres, est arrivée hier, et sera visible au Museum et Ménagerie du Crescent City, Nos. 40 et 42 rue St. Charles, en face de l'Hotel St. Charles.

☞ M. HENRY WENGER, dans une annonce insérée plus loin, fait savoir aux habitués de son salon de bière, 9 Bourbon, qu'il a engagé M. Oliveira, le violoniste éminent, et M. C. Meyer, le pianiste populaire, et que ces deux artistes donneront chez lui tous les soirs des concerts gratuits.

LA COMPAGNIE DES ÉCHELLES DU HOPE.—MM. les membres de cette Compagnie de Pompiers du 3e District, qui paradaient hier soir et même encore ce matin dans les rues de la ville, après une joyeuse séance consacrée à l'élection de leurs officiers, nous ont fait l'honneur d'une brillante sérénade patriotique. Nous les en remercions vivement et nous leur souhaitons en retour toute la prospérité qu'ils méritent.

CHRONIQUE LOCALE.

ECOLES PUBLIQUES.—Séance de la direction.—Le comité sur les professeurs rapporte que des 18 nouvelles divisions du département de l'enseignement en anglais une seule n'est pas encore organisées. Deux démissions ont été données. Sont nommées, Mary Boyle, école Franklin ; Emily Jeard, Bienville; H. Fitzgerald, DeSoto, et en leur tendant la main. Et E. V. M. Caffrey, Fillmore ; R. M. Woodley, Beauregard.

Le comité se félicite de ce que l'introduction du français dans les écoles publiques faire sans occasionner une grande dépense additionnelle, presque chaque école ayant un ou deux professeurs capables d'enseigner le français.

Les personnes suivantes ont été nommées maîtresses surnuméraires : Mlle Lorenza Bertin et Mlle E. Davis.

Le comité de finances rapporte qu'on a payé pendant le mois, $26,651 et qu'il reste $848.

Est référée l'augmentation proposée du salaire des professeurs en chefs, sans les écoles intermédiaires. Ce salaire serait porté à $1,200.

M. Sambola, du comité d'inspection, rapporte une augmentation de 20 p 0/0 dans le nombre des écoliers, durant le mois de novembre, pour le Troisième District seul. Pour tous les Districts l'augmentation est et 400.

Après quelques affaires de peu d'importance, le bureau s'ajourne.

DISPARITION EXPLIQUÉE.—Le 15 septembre dernier, une vieille dame, âgée d'environ 60 ans, fut vue sur les bords du Lac, se dirigeant vers le bayou Cochon. Comme on la croyait folle, l'officier Darcis fut envoyé pour la suivre. Mais comme elle était à un mille en avant, il ne put l'atteindre. Sa mise, cependant, lui fut décrite par un pêcheur, et il paraît que c'était toujours cette folle d'une vieille dame, Mme Eliza Beth Markey, de cette ville, qui disparut le même jour. On ne l'avait plus revue, ni on n'avait plus eu de ses nouvelles, lorsque mardi dernier, un corps fut trouvé sur les bords du Lac, avec les jambes séparées du tronc auquel, malgré l'état de décomposition où il se trouvait, on reconnaissait unis avec l'Autriche, et c'est à la sagesse du parti modéré qu'elle s'adresse pour maintenir cette union, ses protestant des bonnes intentions du gouvernement. Le langage d'une famille qui reçoit ses inspirations du cabinet autrichien laisse assez voir qu'on ne se dissimule pas à Vienne la gravité de la lutte qui ne peut manquer de s'engager après la réunion de la diète.

RUSSIE.

L'*Invalide russe* du 19 novembre a publié un manifeste de l'empereur Alexandre accordant des commutations et des remises de peines à certaines catégories de condamnés, parmi les quels se trouvent de malheureux Polonais qui ont pris part à la dernière insurrection. La peine des travaux forcés à perpétuité, avec aggravation du supplice des verges, est réduite à quinze ans pour les condamnés de cette catégorie ; ceux qui ont subi une condamnation à temps obtiennent la remise de moitié de leur peine. Comme il pourrait y avoir des personnes disposées à sévérer ces actes de clémence de l'empereur de Russie, il est bon de faire remarquer que ces mêmes clémence n'existe guère que sur le papier et que les commutations annoncées par le manifeste impérial sont à peu près illusoires. Les hommes assez robustes pour supporter pendant quinze ans, et même pendant un moindre espace de temps, le régime des travaux forcés dans les mines, avec l'aggravation du supplice des verges, sont assez rares pour qu'on puisse dire que bien peu profiteront des bénéfices du manifeste. Ce n'est guère que sur des morts que s'exercera la clémence de l'empereur de Russie.

ALLEMAGNE.

La santé du comte Bismark est entièrement rétablie. Le président du conseil est attendu à Berlin, et son intention est de prendre en main la direction des négociations de la Confédération du Nord.

Le ministre de la guerre se rendra à Kiel dans les premiers jours de décembre.

L'ouverture des chambres de Saxe a eu lieu. Le télégraphe apporte le résumé du discours prononcé par le roi à cette séance solennelle.

Dans son discours de clôture, le roi insiste sur le point que l'honneur de la Saxe reste intact sous tous les rapports. Il fait l'éloge de la bravoure de l'armée, de la fidélité inébranlable du peuple saxon. La preuve de faire preuve de la même fidélité à la confédération du nord sous la direction de la Prusse qu'à l'ancienne confédération. La tâche commune consiste à aller au-devant de la nouvelle situation avec courage, franchise et loyauté, à ne pas craindre les sacrifices pour arriver à un état de choses favorable.

Le discours promet une nouvelle loi sur l'obligation du service militaire, en rapport avec les institutions *éprouvées* de la Prusse ; la présentation du traité de paix, de la loi électorale pour le parlement du Nord, et de la loi sur l'établissement du jury. Il annonce des modifications à la constitution et à la législation électorale, assurant que l'organisation de la confédération du nord sera présentée.

ESPAGNE.

Compagnie du Pélican, No 4. — Cette excellente Compagnie de Pompiers, qui jouit ici d'une popularité si bien méritée par son activité, son courage et le dévouement avec lequel elle accomplit des devoirs souvent si périlleux, se réunira lundi, 10 du courant, à 7 heures du soir, dans son local ordinaire, pour procéder à l'élection de ses officiers pour 1867. Tous les membres sont convoqués à cette occasion : officiers, membres actifs, exempts et honoraires.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

CONGRÈS.

Discussion à la Chambre sur les pouvoirs du Président.—Discussion au Sénat sur une prétendue vente de pardons.—Résolution de M. Nunner sur la vraie reconstruction. Nouvelles du Canada. — Vol chez deux Hon. membres du Congrès à Washington.

Nouvelles d'Europe.

Prise de Matamores par les troupes américaines—Défaite d'Escobedo par Canales Départ des troupes françaises de Rome.

PAR LE CABLE.

Dublin, 5.—La police et les troupes sont activement employées à faire des recherches pour arrêter les Féniens. On a arrêté seize principaux chefs.

Berlin, 5.—Le comte Bismark a repris ses fonctions de premier ministre.

Liverpool, 5.—Le marché au coton est stable aux cours précédents. Les ventes de la journée ont été de 10,000 balles. On cote toujours le middling uplands 14 d. Pas de changement sur le marché aux céréales.

Londres, 5.—Le Message du Président n'a eu aucune influence sur les fonds américains.

Rome, 5 — Le général Montebello, commandant les troupes françaises en cette ville, s'est embarqué aujourd'hui sur un navire de guerre cuirassé. Des dispositions ont été prises pour l'embarquement des troupes françaises le 15 de ce mois.

Washington, 5—Au Sénat, M. Wade présente un bill pour l'admission de l'Etat de Nebraska. Le bill est lu une seconde fois et déposé sur la table pour être appelé plus tard.

M. Sherman demande une place dans la salle du Sénat pour les rapporteurs de l'Association des Pavillon. M. Conness demande la remise du bill à une autre époque, ce qui est accordé.

M. Dickson contredit les données de M. Chandler sur la vente des pardons, et dit qu'il n'y a rien de vrai en cela, bien qu'il ne fut pas libre d'établir les faits réels de l'affaire maintenant. Il espère que le bill sera référé au comité judiciaire. M. Trumbull demande l'ajournement du bill pour le moment, mais il espère bien qu'on ne pense pas qu'il n'y oppose. M. Chandlers retire ses objections et le bill est référé.

Les comités réguliers permanents sont nommés. Sur motion, diverses portions du Message sont référées à divers comités.

M. Sumner présente sa résolution sur la vraie reconstruction et sur le devoir du Congrès. Il lit une lettre reçue du Texas, qui allègue que le gouvernement de cet Etat est une duperie et qu'il est en opposition à l'Union aussi bien que la législation de l'Etat qui vise à remettre l'esclavage en pratique.

Nombre de bills précédemment introduits sont référés à des comités. Le sénat donne son consentement à la résolution fixant à la chambre qui confères au comité de reconstruction nommé à la dernière session le pouvoir de continuer les travaux. Ajourné.

Chambre.—L'orateur soumet à l'assemblée les lois du territoire de Dacotah.

M. Washburne présente une résolution pour demander au secrétaire de la guerre le rapport ou une partie du rapport sur le tour d'inspection du brigadier-général Babcock, fait pendant l'automne.

M. Williams donne les raisons pour lesquelles il propose de reconsidérer le bill sur les nominations qui a échoué, bill qui avait été rapporté par lui dans la dernière session. En ce temps, le projet était d'une grande importance nationale. Il désirait sérieusement la politique qui devait guider les officiers militaires et aux révocations, combattant l'idée que le Président a ou devrait avoir le pouvoir irresponsable de nomination et de révocation, et citant nombre d'autorités politiques et des décisions légales à l'appui de sa proposition.

En conclusion, M. Williams dit qu'il ne désire pas presser l'adoption du bill pour cette fois. Il demande la question préalable sur la motion de reconsidérer.

M. Schenck, de l'Ohio, espère que la motion sera retirée. Il le désire, pour ne rouvrir pas le vaut. il désire que le bill soit référé au comité réuni sur les réductions, comité auquel toute l'affaire avait été référée.

M. Stevens, de Pennsylvanie, pense qu'il vaudrait mieux la référer au comité judiciaire.

M. Karson, de l'Iowa, demande s'il a été fait la question préalable sur la première motion du bill qui portait qu'aucun officier ne serait rappelé que par le pouvoir qui l'aurait nommé et s'il n'y avait pas une clause exceptant les chefs de département de l'opération du bill.

M. Schenck pense qu'il doit être référé au comité sur les réductions.

Deux amendements sont présentés par Wilson, de l'Iowa, Stevens, de la Pennsylvanie, et Hale, de New-York; et sur motion de M. Garfield, de l'Ohio, le bill, avec les amendements, est renvoyé à l'impression et mis à l'ordre du jour de demain.

M. Lawrence, du comité judiciaire, rapporte un bill prescrivant que dans les poursuites pour offenses contre les lois de l'Union, une expression d'opinion ne sera pas une raison suffisante pour faire écarter un juré.

M. Stevens s'oppose au bill. Il veut punir les traîtres, mais non par des lois rétroactives. Le bill est remis à lundi. Après quelques autres affaires de peu d'importance, la chambre s'ajourne.

Montreal, 5— On rapporte que les Fenians tiennent des meeting à St-Albans et donnent des fonds et des armes pour une certaine entreprise. Les autorités militaires sont pleinement au courant de leurs mouvements et prennent des mesures pour prevenir tous troubles sérieux.

Nombre de Canadiens Français reviennent des Et